



Dossier principal

Le Droit à l'éducation en Égypte

Dr. Sami Nassar
Professeur d'éducation fondamentale
Faculté des études supérieures en éducation
Université du Caire

Le Droit à l'éducation est en soi la base des Droits de l'Homme, un moyen indispensable de concrétiser d'autres Droits humains. L'éducation, en tant que Droit fondateur, est le principal instrument permettant aux hommes et aux femmes jeunes et âgés, économiquement et socialement marginalisés, de s'affranchir de la pauvreté et de participer pleinement aux diverses activités sociales, politiques, culturelles et économiques de leurs sociétés.

En ce sens, les Droits de l'Homme, y compris le Droit à l'éducation, ont été au centre de la Communauté internationale et de ses approches, établissant et appelant les pays du monde à les intégrer dans leurs Constitutions, législations, plans et programmes de développement. Les réponses des États ont été considérables et de nombreux efforts ont été déployés dans ce domaine pour diffuser l'éducation en tant que Droit aux citoyens, même si les conceptions, la portée, l'application et les réalisations de ce Droit ont varié.

Premièrement, le Droit à l'éducation en Égypte : Une vision du passé et du présent

Avec la construction de l'Égypte moderne à l'époque de Mohamed Ali et le début du XIXe siècle, l'enseignement était gratuit et gouvernemental. L'État prenait en charge tous les coûts de l'enseignement et de soin des étudiants. Cette période a connu une grande expansion de l'éducation à tous les stades et tous les types, elle était accessible à tout le peuple égyptien.

Le mouvement d'illumination égyptien s'est concrétisé dans les années 1930 et 1940, lorsque l'Égypte a témoigné de nombreux courants



politiques, économiques et sociaux à l'origine de la lutte populaire contre l'occupation, la monarchie et l'injustice sociale : Les idées libérales, marxistes, socialistes, fascistes et islamiques se sont fusionnées et organisées dans une vaste lutte contre le sous-développement et l'aspect d'arriération dont souffrait l'Égypte. La démocratie et la justice sociale étaient les buts et objectifs recherchés par les divers partis et dirigeants intellectuels et politiques, chacun dans son sens et sa compréhension, d'où le débat se pose à nouveau sur la gratuité de l'éducation parmi l'élite égyptienne.

Après la Révolution de juillet 1952, le socialisme a été déclaré idéologie active, ainsi que le principe de l'égalité des chances. Les différences entre les classes ont été supprimées. Cette période a été marquée par la protection constitutionnelle universelle du Droit à l'éducation et des autres Droits économiques et sociaux. Dans la Constitution de 1956, l'article 49 était explicitement et expressément énoncé pour la première fois dans les Constitutions égyptiennes disposant que « l'État garantit à tous les Égyptiens le Droit de créer et de développer progressivement des écoles et des établissements culturels et éducatifs. L'État est particulièrement préoccupé par le développement physique, mental et moral de la jeunesse ». L'article 50 impose également à l'État la responsabilité de l'éducation, où il est indiqué que « l'État surveille l'enseignement général et réglemente le Droit de ses affaires, qui se trouve à divers stades des écoles publiques gratuitement dans les limites prévues par la Loi ». Dans cette Constitution, pour la première fois en Égypte, l'enseignement primaire obligatoire est prévu. L'article 51 dispose que « l'enseignement de premier cycle est obligatoire et gratuit dans toutes les écoles publiques ».

La Constitution de 1971 allait dans le même sens. L'article 18 dispose : « L'éducation est un Droit garanti par l'État. Elle est obligatoire au niveau primaire. L'État étend l'obligation à d'autres stades. L'État veille à tout enseignement. L'État veille à l'indépendance des universités et des centres de recherche scientifique, pour établir un lien entre cela et les besoins de la société ». L'article 20 a également souligné que « l'enseignement dans toutes les institutions de l'État est gratuit à ses différentes étapes », du primaire à l'université.

L'article 19 de la Constitution de 2014 stipule que : « L'éducation est le Droit de chaque citoyen, dont le but est d'édifier la personnalité égypt-



tienne, de préserver l'identité nationale, d'établir une approche scientifique de la pensée, de développer les talents et d'encourager l'innovation, d'instaurer des valeurs culturelles et spirituelles et de définir les concepts de citoyenneté, de tolérance et de non-discrimination. L'État s'est engagé à respecter ses objectifs dans les programmes et les méthodes d'éducation et à les mettre en conformité avec les normes de qualité internationales. L'enseignement est obligatoire jusqu'à la fin du secondaire ou de son équivalent. L'État garantit sa gratuité à ses divers stades dans les établissements d'enseignement public. Conformément à la Loi, l'enseignement est obligatoire.

Cet article se distingue des autres articles des Constitutions précédentes par un certain nombre d'éléments qui représentent de nouveaux engagements pour l'État égyptien dans le domaine des Droits des citoyens égyptiens en matière d'éducation :

- Le respect des normes de qualité dans l'éducation,
- Le prolongement de l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du cycle secondaire,
- L'allocation de 4% du produit national brut à dépenser pour l'éducation.

Outre cette disposition constitutionnelle, il existe un autre engagement à fournir le Droit à l'éducation pour tous, émis par l'État égyptien et cristallisé dans l'objectif de la vision stratégique de l'éducation dans le cadre de la stratégie de développement durable 2030, qui stipule :

La vision stratégique pour l'éducation à l'horizon 2030 vise à fournir à tous une éducation et une formation de haute qualité, sans discrimination aucune et dans le cadre d'un système institutionnalisé, efficace, juste, durable et flexible, fondé sur l'apprenant et le stagiaire capables de penser de manière technique et technologique, contribuent également à la construction d'une personnalité intégrée et à la maximisation de son potentiel en tant que citoyen respectueux de soi, éclairé, créatif, responsable, pluraliste, respectueux et diversifié, fier de l'histoire de son pays, désireux de bâtir son avenir et en mesure de rivaliser avec les entités régionales et mondiales » . (L'Égypte - Stratégie de développement durable, Vision Égypte 2030)

Le système éducatif égyptien est l'un des plus grands systèmes édu-



catifs au Moyen-Orient et en Afrique du nord. L'Égypte a progressé dans la fourniture de possibilités d'éducation afin de garantir le Droit à l'éducation où les taux de scolarisation aux différents cycles de l'enseignement pré-universitaire comprennent environ 20 millions d'étudiants aux cycles suivants :

- (A) Les jardins d'enfants non obligatoires pendant deux ans,
- (B) L'enseignement de base obligatoire : de la 1^{ère} à la 9^{ème} classe,
- (C) L'enseignement secondaire obligatoire : de la 10^{ème} à la 12^{ème} classe.

Le système d'enseignement pré-universitaire comprend environ 57000 écoles, dont 49000 sont des écoles publiques arabes, 7000 sont des écoles privées, 750 des écoles de langues expérimentales et 250 des écoles internationales (qui octroient un certificat étranger).

Deuxièmement, le Droit à l'éducation en Égypte : Un regard sur l'avenir

La vision de la réforme de l'éducation en tant que mouvement social visant à garantir le Droit à l'éducation pour tous nécessite de remplir nombre de conditions, dont les plus importantes sont :

- Construire une société juste et équitable grâce à l'adoption de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et d'une philosophie du travail éducatif de tous types en Égypte, contribuant ainsi à élargir les possibilités de formation continue et d'apprentissage en face de tous, ainsi qu'à la formation de capital humain et à l'accumulation de capital social à travers l'intégration de l'éducation formelle et non formelle et la création d'espaces de complémentarité et de synergie entre eux, ainsi à travers la construction d'un système de reconnaissance et de certification des résultats d'apprentissage non formels que les individus, en particulier ceux de l'extérieur de l'école, obtiennent, concrétisant ainsi l'apprentissage tout au long de la vie et reflétant les compétences acquises par les individus de différentes manières et à partir des attitudes différentes qu'ils ont acquises au cours de leur vie. Les individus sont autonomes et élèvent leur niveau de bien-être, les poussent à continuer à apprendre et augmentent leurs chances sur le marché du travail.
- Modifier et promulguer les législations garantissant l'activation du



principe du Droit à l'éducation, tel que garanti par la Constitution, les législations et les lois égyptiennes, ainsi que la mise en place et la garantie de la continuité de ceux qui ont cessé d'appartenir à l'enseignement pour une raison ou une autre et souhaitent poursuivre leurs études, ainsi qu'une couverture juridique garantissant la reconnaissance des certificats et de l'expérience acquise dans le cadre de programmes d'apprentissage non formel et sur les chantiers.

- La nécessité de réorganiser l'agenda social est une condition préalable au succès des programmes de réforme de l'éducation en tant que mouvement social, car les politiques sociales appliquées par l'État ont des implications pour le système éducatif : si ces politiques reflètent le biais de l'État dans une ou plusieurs catégories particulières, les programmes de réforme de l'éducation refléteront nécessairement ce biais, seront par la suite dominés par l'exclusion et l'isolement. Ainsi, le succès des programmes de réforme de l'éducation dépend de la réorganisation de l'agenda social au profit des personnes vulnérables et marginalisées, de leur protection contre les dangers du marché libre et de ses excès, créant une nouvelle volonté collective qui constitue le capital social qui représente la force et le cœur vibrant de la nation.
- La mise en place d'une volonté collective et la formation de capital social dépendent de l'existence d'un système éducatif national qui assure une éducation de qualité à tous les Égyptiens sans discrimination et diversifie les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, conformément à l'article 19 de la Constitution égyptienne adoptée en 2014.
- Il convient de développer ici une politique éducative stable permettant à la société égyptienne de vivre dans la société de la connaissance et d'interagir avec la révolution scientifique par le biais de :
 1. Considérer le développement de l'éducation comme le projet national de l'Égypte pour les 20 prochaines années, de manière à ce que l'éducation devienne une locomotive dirigeant le mouvement de développement en Égypte à travers la production des connaissances requises par la quatrième révolution industrielle afin de répondre aux exigences de l'économie du savoir et de préparer une nouvelle génération avec une mentalité critique, créative, innovante et compétitive sur le marché de travail mondial.



2. Rétablir la structure de l'enseignement pré-universitaire, traiter les distorsions causées par de multiples types d'enseignement, organiser ces types et activer la supervision du ministère dans le cadre d'un système éducatif national ultramoderne et efficace qui réhabilite les écoles et les universités publiques, qui suit directement l'État qui le gère, afin de fournir un enseignement de qualité à tous les membres de la société sans distinction ni discrimination, et de représenter le modèle dans ses pratiques éducatives, ses programmes, ses enseignants et ses diplômés.
3. Développer l'éducation technique comme base pour la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée pouvant contribuer au progrès économique en Égypte plutôt que comme une sorte d'éducation pour les pauvres. Il est regrettable que les étudiants de l'enseignement technique représentent plus des deux tiers des étudiants du secondaire et ne bénéficient d'aucune préparation culturelle ou professionnelle qui les amènerait à s'adapter à la société ou à contribuer au marché du travail, sans faire l'objet d'aucune attention officielle, publique ou médiatique. La montée d'un nombre de tigres asiatiques, y compris l'Inde, résulte de l'intérêt porté à l'enseignement technique, de son orientation vers les technologies de l'information et de la communication et de l'attention portée à la qualité de ses diplômés.
4. Renouveler les structures, programmes et disciplines de l'enseignement universitaire pour s'inscrire dans le mouvement de développement de l'enseignement supérieur en vigueur dans le monde et être compétitif aux niveaux mondial et régional, contribuant à doter la communauté de la main-d'œuvre nécessaire à un développement global.
5. Développer la fonction de recherche de l'université et lui fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires en développant la création d'universités de recherche et technologiques les reliant aux secteurs de la production et de l'économie industrielle afin qu'ils puissent soutenir la concurrence internationale dans la production de connaissances et contribuer au progrès de la science et de la pensée humaine, de la créativité artistique et de l'innovation technologique.

Conclusion :

Recevoir une éducation de qualité capable de libérer la personne de



l'impasse intellectuelle et d'ouvrir de nouveaux horizons fait partie intégrante des Droits de l'Homme. Le système éducatif égyptien a dû faire face à plusieurs défis au cours des dernières décennies : La fourniture de services éducatifs, qui souffraient de déséquilibres structurels et fonctionnels liés au financement nécessaire, la baisse de la haute qualité de l'éducation pré-universitaire, la forte densité d'étudiants dans les classes, l'accroissement de la croissance démographique, le faible lien entre l'éducation et les exigences du marché du travail et l'absence d'un mécanisme intégré permettant de lier connaissance et innovation pour se tenir au courant de l'évolution des technologies de la communication et de l'information et du savoir numérique. Ainsi que la nécessité de passer à l'apprentissage cognitif et à l'innovation, à ce qui est associé à la situation des enseignants, et le manque de programmes pour développer la capacité à développer la personnalité, l'identité et le sentiment d'appartenance, et d'autres problèmes qui ont conduit à la faible classification de l'Égypte dans les classements internationaux en termes d'éducation de qualité. L'État égyptien est confronté à ces défis et au déclin de l'éducation dû aux changements sociaux et économiques en lançant la Banque du savoir égyptienne en 2016, considérée comme la plus grande bibliothèque numérique au monde, qui regroupe les connaissances des plus grandes maisons d'édition dans différentes disciplines. Lancer une nouvelle stratégie éducative consiste à fournir une bonne éducation à chaque enfant afin de construire une société d'apprentissage. Améliorer la qualité de l'enseignement conformément aux systèmes internationaux et dispenser à tous une éducation et une formation de qualité supérieure pour tous, dans le cadre d'un système institutionnel efficace, équitable, durable et souple.